

Ecole La Charmille  
1, place de la mairie  
45110 Saint-Martin-d'Abbat  
02 38 58 21 52  
ec-saint-martin-d-abbat@ac-orleans-tours.fr

Ecole Le Grand Clair  
10 route de Saint-Benoît  
45110 Germigny-des-Prés  
02 38 58 22 69  
ec-germigny-des-pres@ac-orleans-tours.fr

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE n°1

Jeudi 6 novembre 2025

Invitation adressée le 14 octobre 2025 par la directrice des écoles La Charmille et Le Grand Clair, par mail.

Le Conseil d'école s'est réuni le jeudi 6 novembre 2025 de 18h30 à 20h30,  
à l'école primaire La Charmille, Saint-Martin-d'Abbat

Secrétaire de séance : Mme Boursin

### Présents :

Directeur.rice	Mme Darras ( <i>présidente du conseil d'école</i> )
Enseignantes	Mme Dupuis, Mme Faisant, Mme Lecoeur, Mme Knopp, M. Maréchal, Mme Boyer, Mme Boursin, Mme Delannoy, Mme Trohel, Mme Boulard
Parents élus	Mme Coureau, Mme Roy, Mme Després, Mme Jeaumeau, Mme Prudhomme, Mme Noue
Maires	M. Turpin, M. Thuillier (remplacé par Mme Ramouni)
SIRIS	Mme Magnin
DDEN	Mme Grugger

### Excusés :

IEN	M. Vannier
RASED	Mme Rat, Mme Moreau, Mme Butet
Parents élus	M. Daniel, Mme Toulotte, Mme Marais, Mme Guérin, Mme Dubois

En introduction, la présidente nomme la secrétaire de séance : Mme BOURSIN

Elle propose un tour de table des participants.

### Ordre du jour

1. Vote pour permettre un seul Conseil d'école
2. Approbation du procès-verbal du dernier Conseil d'école du 19 juin 2025
3. Approbation du règlement intérieur du Conseil d'école
4. Approbation du règlement intérieur des écoles
5. Rentrée de septembre 2025 : effectifs et répartitions. Mouvement des personnels.
6. Résultats des élections des parents d'élèves.
7. Bilan comptable des coopératives scolaires et de l'USEP
8. Séances piscine
9. Evaluations nationales
10. Présentation du réseau d'aide (RASED) et du protocole pHARe
11. Projets divers
12. Projet d'école
13. Remerciements
14. Questions des parents élus

### **1. Vote pour permettre un seul Conseil d'école pour les deux écoles**

Ecole primaire de Saint-Martin-d'Abbat, en date du 6 novembre 2025

Présents: 22 / Pouvoirs: 0

Mme Darras directrice de l'école de Saint-Martin-d'Abbat soumet au vote des membres élus au Conseil d'école la proposition que les conseils d'école de Saint-Martin-d'Abbat et

de Germigny-des-Prés soient réunis en un conseil d'école unique pour la durée de l'année scolaire 2025 – 2026.

#### **Détails des votes :**

Nombre de votants : 22 / Pour la délibération : 22 / Contre la délibération : 0 / Abstention concernant la délibération: 0

## **2. Approbation du procès-verbal du dernier Conseil d'école du 19 juin 2025**

Le PV du 3<sup>ème</sup> conseil d'école (en date du 19 juin 2025) est validé à l'unanimité.

## **3. Approbation du règlement intérieur du Conseil d'école**

Le document est présenté et soumis au vote du Conseil : Le règlement du conseil d'école 2025/2026 est validé à l'unanimité (Cf. règlement)

## **4. Approbation du règlement intérieur des écoles**

Le règlement avait été soumis au vote lors du 1er Conseil d'école de l'année 2023-2024 pour des modifications :

- Interdiction des téléphones portables étendue à l'ensemble des objets connectés ;
- Introduction du protocole pHARe dans la prévention contre le harcèlement.

Il n'a pas été modifié depuis.

## **5. Rentrée de septembre 2025 : effectifs et répartitions. Mouvement des personnels.**

### **• Les classes, les enseignants**

L'école primaire de Saint-Martin compte à présent 7 classes : 3 classes maternelles et 4 classes élémentaires, l'école de Germigny compte 2 classes élémentaires.

Nombre d'inscrits à ce jour : Saint-Martin : **170** / Germigny : **47**/ Total du regroupement : **217**

### **Les classes et les effectifs**

<b>Classes</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Enseignants</b>
PS/MS	18 PS et 5 MS = 23	Mme Faisant
PS/GS	10 PS et 12 GS = 22	Mme Lecoeur
MS/GS	11 MS/ 11 GS = 22	Mme Knopp
CP (Germigny)	24 CP	Mme Boursin
CP/CE1 (Germigny)	14 CP et 9 CE1 = 23	Mme Delannoy
CE1/CE2	13 CE1/ 12 CE2 = 25	Mme Février, remplacée par M. Maréchal
CE2/CM1	10 CE2 et 16 CM1 = 26	Mme Dupuis
CM1/CM2	9 CM1 et 17 CM2 = 26	Mme Darras et Mme Trohel (les jeudis et vendredis)
CM1/CM2	10 CM1 et 16 CM2 = 26	Mme Boyer et Mme Dallois (les mardis)

### **• AESH**

Deux AESH (Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap), Mme Claudine Boisgibault et Mme Adidja Mahamoudou, interviennent actuellement auprès d'un élève de Mme Darras et d'un élève de Mmes Faisant et Boulard.

- **PPMS** : 1 exercice alerte incendie a été réalisé le 25/09/2025 à SMA, le 9/10/2025 à GDP, et 1 exercice alerte intrusion a été réalisé le 10/10/ 2025 à SMA, le 6/11/2025 à GDP

## **6. Résultats des élections des parents d'élèves.**

Les parents d'élèves ont été appelés à élire leurs représentants (vote par correspondance). Aucun candidat n'était constitué en association.

Taux de participation : 46,48 % à SMA et 57,14 % à GDP

<b>Parents représentants élus pour l'année 2025 – 2026</b>	
<b>A Saint-Martin</b>	<b>à Germigny-des-Prés</b>
Courreau Guillemette	Noé Johanie
Toulotte Jessy-Gaëlle	Prudhomme Mélanie
Dubois Julie	Marais Gaëlle (suppléante)
Després Laurine	
Roy Ophélie	
Daniel Romain	
Guérin Charlotte	
Noue Adeline (suppléante)	
Jeaumeau Delphine (suppléante)	

#### **Communication des parents représentants :**

- L'affichage d'un trombinoscope des représentants sera renouvelé cette année.
- Une page de blog leur est dédiée dans l'application PrimOT.
- **Elections des délégués de classe**  
Parallèlement aux élections des représentants des parents, des délégués ont été élus dans chaque classe d'élémentaire, un premier conseil a eu lieu aujourd'hui. Les élèves ont fait plusieurs propositions et demandes qui seront étudiées par l'équipe enseignante.

### **7. Bilan comptable des coopératives scolaires et de l'USEP**

Mme Knopp présente le bilan de la coopérative scolaire de Saint-Martin et Mme Delannoy, celui de l'école de Germigny. Les bilans des coopératives sont à votre disposition dans les écoles.

En raison de l'absence de Mme Février le bilan de l'USEP n'est pas présenté.

### **8. Séances piscine**

Les 10 séances par classe ont lieu à raison de deux par semaine pendant 5 semaines.

Classe de Mme Darras et Mme Trohel : le mardi matin et vendredi après-midi du 8/09 au 10/10

Classe de Mme Boyer : le lundi matin et jeudi matin du 8/09 au 10/10

Classe de Mme Dupuis : le lundi et jeudi matin du 13/10 au 28/11

Classe de M. Maréchal : le lundi matin et jeudi après-midi du 27/04 au 29/05

Classe de Mme Boursin : le lundi après-midi et vendredi matin du 16/03 au 10/04

Classe de Mme Delannoy : Le mardi après-midi et jeudi matin du 26/01 au 13/03

Il y a eu un souci de recrutement à la piscine : il faut obligatoirement 3 adultes, soit 2 maîtres-nageurs et un enseignant, ou 1 maître-nageur, un enseignant et un parent agréé pour que la séance ait lieu. S'il n'y a pas 3 adultes, la séance peut être annulée.

Les GS ont demandé les créneaux restants disponibles : le mardi matin et le vendredi après-midi du 1<sup>er</sup>/06 au 3/07. L'organisation reste à trouver quant à la gestion des double-niveaux.

### **9. Evaluations nationales**

Des évaluations nationales ont été passées dans tous les niveaux d'élémentaire cette année pour la 2<sup>ème</sup> fois.

Elles sont passées très tôt dans l'année. Les résultats sont transmis de manière individuelle aux parents, et sont en général satisfaisants sur le regroupement.

### **10. Présentation du réseau d'aide (RASED) et du protocole pHARe**

- **Le RASED (= Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté)**

3 enseignantes spécialisées seront amenées à intervenir à l'école :

Mme Moreau : enseignante spécialisée dans l'aide pédagogique

Mme Rat : enseignante spécialisée dans l'aide comportementale

Mme Butet : psychologue scolaire

- **Le protocole pHARe**

Le programme de lutte contre le harcèlement à l'école, pHARe, est un plan global de prévention et de traitement des situations de harcèlement.

Une situation peut être signalée par l'élève victime ou témoin, la famille, ou un adulte de l'établissement, soit auprès de la directrice ou d'un(e) enseignant(e), ou via un canal extérieur à l'école (3018, ligne académique, courrier...).

Tous les enseignants de l'école ont été formés au protocole.

Des activités ont été réalisées dans les classes élémentaires lors de la journée contre le harcèlement (aujourd'hui) avec une intervention du policier municipal dans des classes de Saint-Martin.

## **11. Projets divers (thème de l'année : le développement durable)**

- **Intervention du SICTOM**
- **CEN (Conservatoire d'Espaces Naturels)** : intervention sur le site des Varinnes pour Saint-Martin et de La Friche pour Germigny des Prés
- **Intervention sur les dangers d'internet**
- **Intervenante musique** : A St Martin d'Abbat pour l'année entière et 45 minutes toutes les semaines à se répartir entre les deux classes pour Germigny des Prés et ce jusqu'en janvier 2026
- **Intervention de la bibliothèque de la communauté de communes à Germigny des Prés** : venue de la bibliothécaire à l'école et sortie en mars à la bibliothèque d'Ouzouer sur Loire.
- **Participation au Téléthon** : le 28 novembre à St Martin d'Abbat (chorale parents-enfants)
- **Utilisation de la classe de maternelle (anciennement de Mme Dupuis)** : transformation de la classe en bibliothèque pour les maternelles. Utilisation de la scannette pour le prêt de livres comme en bibliothèque classique.
- **Goûter de Noël** : à St Martin le 12 décembre à la salle polyvalente et à Germigny des Prés le jeudi 18 décembre sous le préau de l'école à 18h15.

## **12. Projet d'école**

Nous devons rédiger un projet d'école suite à l'évaluation de l'année dernière.

## **13. Remerciements**

- Remerciements aux **mairies de Saint-Martin et de Germigny** pour les petits travaux réalisés pendant l'été.
- Remerciement au **Policier Municipal** pour son aide lors de l'exercice intrusion.
- Remerciement à **M. Patinote**, pompier, pour son aide lors des exercices incendie.
- Remerciements au **SIRIS** pour avoir accepté de décaler le ménage dans la salle de motricité, et en particulier à Mme Ferreira-Martins qui consacre beaucoup de temps aux écoles.
- Remerciements à **M. GAUTHIER** pour un don de 20 PC dont 10 ont déjà été apportés à l'école.
- Remerciements à **l'APE** pour ses dons qui ont permis à l'école de financer du matériel et d'apporter un complément financier pour nos sorties.
- Travaux non réalisés : manque un interrupteur dans une classe de Saint Martin d'Abbat (celle de MME DARRAS)
- Demande d'installation de poubelles jaunes dans l'école de Saint-Martin d'Abbat pour habituer les élèves à faire le tri (déjà effectué à Germigny des Prés) : les poubelles jaunes ont été installées dans chaque classe pendant le conseil d'école.

## **14. Questions des parents élus**

- **Bilan sur les grandes chaleurs de mois de juin, isolation (SMA + Germigny)** : demande par M. le Maire de Saint-Martin d'Abbat du nombre de jours où les températures sont excessives dans les classes (jusqu'à 36° dans la classe de Mme Faisant). Mme Darras relève que la température dans la salle de motricité de Saint-Martin d'Abbat est souvent trop basse : 12 à 14 degrés en moyenne le matin en automne et en hiver. Mme Delannoy informe que la température dans les classes de Germigny des Prés s'est élevée jusqu'à 32 degrés lors des grandes chaleurs. A Saint-Martin d'Abbat des ventilateurs achetés il y a quelques années ont disparu. Les parents d'élèves élus demandent s'il est

possible de faire quelques petits achats de matériel (climatiseurs mobiles, ventilateurs, peinture en blanc du toit terrasse de la classe circulaire) pour rafraîchir les espaces.

– **Point d'avancement du projet d'aménagement de la cour d'école maternelle** : M. le Maire a reçu un courrier le 5 novembre qui donne un avis favorable à l'obtention du « Fond Vert » pour un montant de 105 767 € (pourcentage d'un projet déjà défini). L'architecte a effectué un projet qui se monte environ à 300 000 €.

– **Serait-il possible de communiquer sur primOT un résumé sur les points importants abordés lors des réunions de rentrée pour les parents absents** ? Mme Darras informe que nous ne rédigerons pas de compte rendu de nos réunions de rentrée. Elle précise qu'il est possible de prendre rendez-vous auprès des enseignants, ou bien de se rapprocher d'autres parents présents. Il est important de garder ce moment de rencontre.

– **Serait-il possible d'avoir une explication sur le décloisonnement ? Quels sont les avantages du décloisonnement ? Y a-t-il des difficultés pour certains enfants d'avoir des enseignants différents (2 voire 3 avec le décloisonnement)** : Mme Darras explique que le décloisonnement est demandé si possible aux enseignants. Le regroupement de niveau est important pour le suivi des notions qui doivent être identiques pour tous les élèves d'un même niveau. Le décloisonnement s'avère positif. C'est une démarche pédagogique à favoriser si cela est possible.

– **Le policier municipal a-t-il des missions concernant l'école ? Si oui, les quelles ? Est-il présent pour surveiller les sorties d'école ?** : Il est présent s'il n'est pas en intervention ailleurs dans la commune. Il est également présent lors des exercices incendie et PPMS. M. le Maire précise qu'il est en action.

– **Pourrait-il y avoir un marquage au sol sur le grand parking de l'école de SMA ?** : M. TURPIN répond qu'il n'est pas possible d'effectuer un marquage au sol car cela nécessite une pose de bitume. La présence de gros véhicules (camions, tracteurs...) empêche d'aménager le parking avec des piquets, comme demandé par les parents.

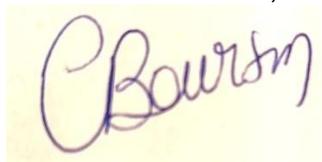
– **Qu'en est-il du respect de la loi interdisant de fumer autour des écoles ? Quel est le périmètre ?** : Un panneau provisoire a été installé. Un panneau définitif est commandé. Le périmètre est de 10 m par rapport à l'enceinte de l'école. Doit-on poser un panneau à Germigny des Prés ?

– **Nous sommes à nouveau sollicités sur le sujet d'un accueil de loisirs pour les mercredis. Y a-t-il une réflexion menée sur ce point ?** : M. le Maire n'a, pour l'instant, pas de solution à proposer. C'est une question récurrente soulevée par les parents d'élèves élus. La situation dépend des compétences des communautés de communes : Saint-Martin appartient à la communauté de communes des Loges, qui n'a pas la compétence en matière de gestion des centres de loisirs. Chaque commune doit donc assurer cette gestion de manière autonome. Or, à ce jour, la commune de Saint-Martin ne dispose pas des moyens financiers nécessaires pour assumer ce service, notamment en raison des coûts liés aux locaux et au personnel. Des travaux sont actuellement en cours pour la création d'une bibliothèque, et les élus envisagent d'étudier la possibilité d'utiliser ces locaux, à terme, pour accueillir un centre de loisirs le mercredi.

\*\*\*\*\*

Signature de la secrétaire du conseil :

Claire Boursin, enseignante



Signature de la présidente du Conseil :

Valérie Darras, Directrice

